

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 057-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0252

Déposée le: 27.02.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schmid (Achseten, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Souffrances des chevreuils équipés d'émetteurs

La capture ainsi que le port de l'émetteur, excessivement encombrant, sont une torture pour les chevreuils. Les observations et les photos des chevreuils de l'Oberland montrent que les animaux équipés d'émetteurs souffrent en hiver. Le collier frotte sur le pelage et l'use, pas seulement sous l'émetteur, mais tout autour. Or, le pelage d'hiver protège l'animal du froid, du vent et du soleil. Un pelage épais est indispensable au bien-être et à la survie de l'animal en hiver. Les photos montrent également que la peau du cou des animaux est dans certains cas très irritée. Les plaies sont certainement douloureuses et pourraient être fatales si la température baisse la nuit ou si l'animal a d'autres blessures au cou. Le paysan qui attache sa vache trop serré à l'étable doit payer une amende.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'autorité cantonale qui a autorisé l'étude sait-elle que le port du collier émetteur nuit au bien-être des animaux ?
2. La loi sur la protection des animaux est-elle applicable aussi au gibier ou seulement aux bovins à l'étable ?

3. Le Ministère public est-il informé ?
4. Les chevreuils devront-ils encore subir l'exercice de survie l'hiver prochain ou bien seront-ils libérés de leurs souffrances à l'automne ?
5. Que pense faire le Conseil-exécutif ?